



© PNRBV

Appel à Manifestation d'intérêt

ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL POUR LA CRÉATION DE ZONES DE QUIÉTUDE POUR LA FAUNE SAUVAGE EN RÉGION GRAND EST

*Vers une meilleure cohabitation entre les fréquentations
et la faune sauvage*

Sommaire:

1 - Le contexte de l'action "Quiétude Faune" du LIFE Biodiv'Est	page 3
2 - Les objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt	page 3
3 - L'accompagnement proposé	page 4
4 - Le territoires et structures éligibles à la candidature	page 4
5 - Les engagements du candidat	page 5
6 - Le calendrier prévisionnel	page 6
7- Le formulaire en ligne pour candidater	page 6

ANNEXE : Liens ressources pour tout comprendre sur l'action de stratégie de zones de quiétude pour la faune sauvage en région grand est

pages 7 et 8



1- Le contexte de l'action "Quiétude faune" du LIFE Biodiv'Est

Le programme LIFE Biodiv'Est est un projet européen financé par l'instrument financier LIFE de la Commission européenne et porté par la Région Grand Est. Il a pour objectif d'accélérer les actions en faveur de la biodiversité sur l'ensemble du territoire régional, de manière intégrée.

Il s'inscrit notamment dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité et du cadre d'action prioritaire Natura 2000. Déployé sur la période 2022-2030, il dispose d'un budget de plus de 26 millions d'euros et mobilise de nombreux partenaires publics et associatifs.

Parmi les actions phares du LIFE Biodiv'Est figure celle visant à **créer et à animer des zones de quiétude pour la faune sauvage**, avec pour objectif la mise en place de 60 000 hectares à l'échelle du Grand Est. Ces zones ont pour but d'offrir des espaces de tranquillité essentiels au repos, à la reproduction et à l'alimentation des espèces sensibles et/ou moins sensibles, tout en conciliant les usages humains et les activités de nature.

Plus d'information, en Annexe 1 :



LIENS RESSOURCES POUR TOUT COMPRENDRE SUR L'ACTION DE STRATÉGIE DE ZONES DE QUIÉTUDE POUR LA FAUNE SAUVAGE EN RÉGION GRAND EST

2 - Les objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel vise à :

- Identifier et mobiliser les collectivités et structures engagées dans la gestion de la nature, la biodiversité et la fréquentation des milieux naturels en Grand Est ;
- Sélectionner des sites adaptés pour l'instauration de zones de quiétude (massifs forestiers, sites Natura 2000, corridors écologiques...);
- Permettre aux porteurs de projets de concevoir, piloter et suivre les zones retenues ;
- Valoriser les zones de quiétude à travers des indicateurs écologiques et la communication sous la marque Quiétude Attitude ;
- Faciliter la mobilisation de financements LIFE Biodiv'Est pour soutenir la création de nouveaux sites et l'organisation de séminaires ou formations;
- Garantir la cohérence des initiatives à l'échelle régionale et favoriser leur mise en réseau afin de réaliser des économies d'échelle, de partager les retours d'expérience et de promouvoir la transférabilité et la reproductibilité des actions dans le cadre du projet LIFE Biodiv'Est.

3 - L'accompagnement proposé

Le chef de projet, accompagné de plusieurs chargés de mission disposant d'un temps dédié, interviendra dans le cadre du programme LIFE Biodiv'Est, via les Parcs Naturels Régionaux des Ballons des Vosges et des Ardennes, afin d'accompagner les gestionnaires dans la mise en place des zones de quiétude.

L'appui du chef de projet se fera sans se substituer aux animateurs référents des territoires ou des structures concernées, garantissant la pérennité de l'animation et de la gestion des zones sur le long terme.

Le programme proposera notamment aux structures sélectionnées :

1. Un appui technique sur mesure : diagnostics écologiques, assistance à la définition cartographique et soutien ponctuel à l'organisation des temps de concertation ;
2. Des ressources méthodologiques issues de LIFE Biodiv'Est : guide méthodologique complet et kit de lancement (stickers, posters, kakémonos, etc.) ;
3. Des outils de communication "Quiétude Attitude", incluant, si nécessaire, un accompagnement pour la création d'une page dédiée sur le site principal ;
4. Soutien à l'organisation de séminaires et formations financés par LIFE Biodiv'Est (séminaire de 3 000 € TTC, 2,5 jours de formation pour 2 500 € TTC).



4 - Les territoires et structures éligibles à la candidature

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert et sans cadre strict, et s'adresse à toutes les collectivités et structures engagées dans la gestion de la nature, la biodiversité et la fréquentation des milieux naturels en Grand Est. Sont notamment concernés les Parcs naturels régionaux, Communautés de communes, PETR, départements, structures publiques (ex. ONF, OFB) ainsi que les associations gestionnaires de sites Natura 2000 ou ENS, et plus largement tous les projets liés aux corridors écologiques.



5 - Les engagements du candidat retenu

Tout candidat retenu devra s'engager à respecter la convention de déploiement des zones de quiétude du LIFE Biodiv'Est, qui encadre l'ensemble des actions liées à la création et à l'animation de ces zones. Cette convention assure la cohérence, la traçabilité et l'intégration des nouveaux zonages dans l'objectif régional de 60000ha d'ici 2030.

Engagements spécifiques extraits de la convention :

1. Mise en place des zones de quiétude – concertation territoriale obligatoire
 - Déployer une démarche concertée avec les acteurs locaux : associations, élus, usagers, gestionnaires
 - Définir collectivement les engagements et messages liés aux zones de quiétude
2. Communication – respect de la charte graphique et des messages du programme "Quiétude Attitude"
 - Appliquer strictement les 5 bons réflexes liés à la marque (6^e réflexe optionnel déjà existant si nécessaire)
 - Ne pas modifier ni détourner la marque sans concertation préalable et avis du Comité de pilotage du LIFE Biodiv'Est

nb. l'utilisation de Quiétude Attitude est non obligatoire mais fortement recommandée.



6 - Le calendrier prévisionnel

- 17 août 2026 : Date limite des candidatures
- 28 août 2026 : Information des candidats retenus
- 1er septembre 2026 : Début de l'accompagnement
- 1er septembre 2027 : Fin de l'accompagnement



7 - Le formulaire en ligne pour candidater

Remplir le lien suivant : <https://lifebiodivestc12.limesurvey.net/641495?lang=fr&newtest=Y>

Plus d'information

Chef de projet – Stratégie de création de zones de quiétude :
Clément Bellefleur – Parc naturel régional des Ballons des Vosges

✉ c.bellefleur@parc-ballons-vosges.fr

☎ 06 74 09 76 05

La fiche candidature est téléchargeable sur : <https://www.parc-ballons-vosges.fr/appels-projets/>

Life Biodiv'Est est piloté par la Région Grand Est et financé par l'Union européenne et ses partenaires





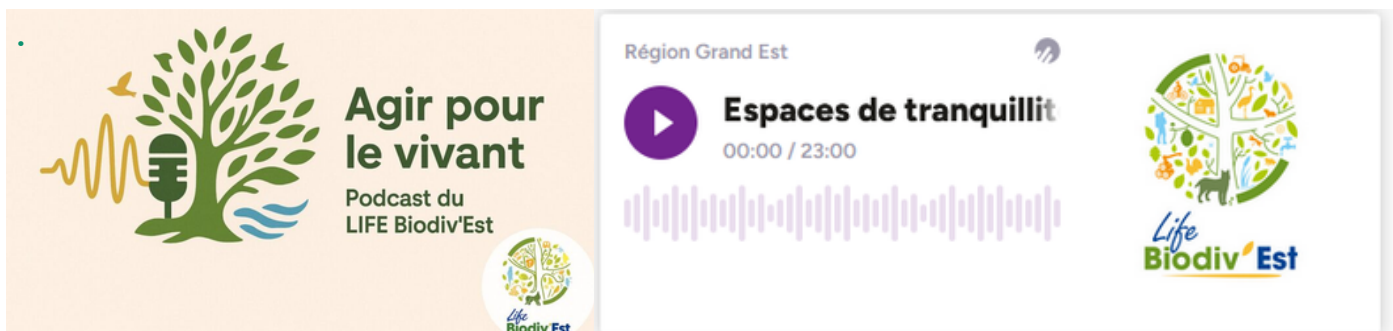
ANNEXE 1 - LIENS RESSOURCES POUR TOUT COMPRENDRE SUR L'ACTION DE STRATÉGIE DE ZONES DE QUIÉTUDE POUR LA FAUNE SAUVAGE EN RÉGION GRAND EST

Clip de présentation du LIFE Biodiv'Est : les zones de quiétude pour la faune sauvage



Source : https://youtu.be/0geSNQoUUGw?si=FfO5G_vRESiOBqx_

Podcast « Agir pour le vivant » - Episode 3. Ce podcast part à la rencontre des acteurs des parcs naturels régionaux et du LIFE Biodiv'Est pour explorer les zones de quiétude. On comprend comment ces espaces essentiels permettent de préserver la faune sauvage, tout en construisant un équilibre avec les usages humains sur le terrain.



Source : <https://podcast.ausha.co/region-grand-est/espaces-de-tranquillite-pour-la-biodiversite-dans-le-grand-est>

STRATÉGIE DE CRÉATION DE ZONES DE QUIÉTUDE POUR LA FAUNE SAUVAGE EN RÉGION GRAND EST

La Région Grand Est est riche en milieux et espèces d'une grande diversité. Comme ici dans le territoire imaginaire du Grand Ruptey : où vivent, se reproduisent, se reposent, s'alimentent, des espèces emblématiques, mais aussi des espèces plus discrètes. Toute cette faune est parfois très sensible à la moindre perturbation, même involontaire.

La Région Grand Est accompagne les territoires via le programme « LIFE Biodiv'Est ». Ce programme se poursuit jusqu'à 2030, notamment à l'aide d'un chef de-projet dédié au support technique.

L'objectif est la création de 60 000 nouveaux hectares de zones de quiétude, répondant au besoin d'une cohabitation apaisée de manière pérenne, pour permettre à la faune de retrouver, la tranquillité nécessaire à son épanouissement.



QU'EST-CE QU'UNE ZONE DE QUIÉTUDE ?

Intégrées à la planification territoriale, et présentes dans des zonages environnementaux existants (réglementaires ou non), les zones de quiétude contribuent à sensibiliser les publics aux bonnes pratiques.

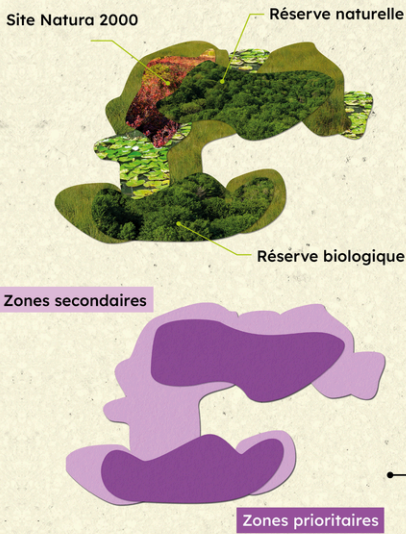
Deux types de zones de quiétudes coexistent : **des zones de quiétude prioritaires et des zones dites secondaires.**

- **Les zones prioritaires** viseront à renforcer des mesures de tranquillité. Notamment en facilitant l'information après des publics des réglementations spécifiques existantes ou d'espaces où sont présents des espèces à très fort enjeu de tranquillité.
- **Les zones de quiétude secondaires** serviront quant à elles, à renforcer les mesures d'animation visant à canaliser les fréquentations et s'engager collectivement. Ces zones peuvent accompagner une stratégie de protection des espaces périphériques aux zones de quiétude prioritaires.

Exemples de sites envisageables pour des zones de quiétude.

Ici des sites réglementaires comme une réserve biologique et une réserve naturelle, des sites non réglementaires comme un site Natura 2000, des forêts publiques et des forêts privées.

Dans notre exemple, la zone prioritaire recouvre la réserve biologique, la réserve naturelle et une partie du site Natura 2000. Les autres espaces concernés deviennent des zones secondaires.



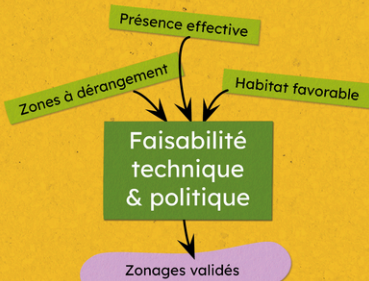
COMMENT METTRE EN PLACE DES ZONES DE QUIÉTUDE ?

Prenant en compte la faisabilité technique et politique, le territoire lance une concertation locale afin de réfléchir à la création de ces zones et ainsi donner forme aux actions déjà engagées en faveur de la quiétude à l'échelle du territoire.

La création des zones de quiétude accompagne l'articulation d'actions déjà engagées, ou encore faire la synthèse d'engagements ou d'avis pris (par divers acteurs) à l'échelle du territoire concernant cette thématique.

Par exemple, des préconisations sylvicoles, cynégétiques, ou d'organisations de manifestations sportives concernant la quiétude d'espèces. Une stratégie d'accueil et d'information des public plus cohérente et compréhensible pour les visiteurs etc.

Il est important de noter que le besoin n'est pas forcément lié à un problème de « sur-fréquentation ». Des espèces peuvent lourdement être impactées par des dérangement très localisés à certaines périodes de l'année. Les zones de quiétude peuvent répondre à la protection d'espèces très sensibles (ex : le Grand Tétrás), mais également à des espèces moins sensibles, participant à l'équilibre écologique de certains espaces naturels.



LES EXEMPLES DE LEVIERS D'ACTION

Médiateurs et médiatrices de la nature

Médiation nature

- médiateur/trice de la nature,
- sensibilisation par les gestionnaires, et animateurs/trices de sites.

Aménagements et travaux

Aménagements et travaux

- débarrassage d'itinéraire,
- fermeture physique de sentiers,
- installation de panneaux ou barrières.

Pédagogie auprès des enfants

Pédagogie auprès des enfants

- journée au parc,
- village nature, etc.

Réseau de partenaires

Réseau de partenaires

- accompagnateurs/trices en montagne, et guides nature,
- restaurateurs/trices,
- location de matériel (kayaks, VTTs, etc),
- magasins de sport, etc.

Communication commune

«Quiétude attitude» est un programme permettant de mobiliser les professionnels du tourisme et des loisirs et de relayer à un public le plus large possible les bons réflexes à adopter pour préserver la faune sauvage. Il existe cinq réflexes / signatures :

5 bons réflexes / signatures du programme Quiétude attitude

- Je prends connaissance des zones de quiétude et de la réglementation.**
- Je reste sur les itinéraires balisés dans les zones de quiétude.**
- Je respecte le silence de la nature.**
- Je tiens mon chien en laisse.**
- Je privilégie les activités en journée.**

www.quietudeattitude.fr

Pour plus d'informations, connectez-vous <https://biodiversite.grandest.fr>

Life Biodiv'Est est piloté par la Région Grand Est et financé par l'Union européenne et ses partenaires

